

3. — Nous recommandons aux religieux de notre diocèse, aux religieuses, aux élèves de nos séminaires, des collèges, des pensionnats et des écoles, à tous les fidèles de multiplier leurs communions, selon le vœu du Saint-Père, ainsi que leurs visites au Saint Sacrement, leurs bonnes œuvres et leurs prières, pour obtenir que le Congrès opère dans les âmes tout le bien que nous en attendons ;

4. Nous recommandons spécialement la récitation de la prière pour la propagation du pieux usage de la communion quotidienne, composée et indulgenciée par S. S. Pie X, au commencement ou à la fin des catéchismes paroissiaux et de la messe dans les communautés ;

5. — Un *triduum* en l'honneur du Très Saint Sacrement précédera le Congrès ; la date en sera annoncée ultérieurement ;

6. — Le Congrès s'ouvrira le 7 septembre pour se terminer le 11. Il sera clôturé par une procession solennelle du Très Saint Sacrement ;

7. — Le programme des travaux et des cérémonies du Congrès sera donné plus tard.

Seront la présente lettre pastorale et ce mandement lus et publiés au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche qui suivra leur réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier le 25 août 1909.

† PAUL, archevêque de Montréal.

Par mandement de Monseigneur,

ÉMILE ROY, chanoine,

*Chancelier.*